

## Lundi 22 février

Comptes administratifs adoptés

Soirée chiffres au Conseil Municipal avec la présentation des comptes de l'année 2015 et leur approbation à l'unanimité.

- **Lotissement de la Prairie** : Quasiment identique au compte 2014 avec une seule opération : le remplacement d'un compteur d'eau. Excédent global : 7507 €

- **Assainissement** :

o Fonctionnement : Dépenses 9 837 € ; Recettes 22 850 €... avec le report 2014, excédent de 99 457 €

o Investissement : Dépenses 12 264 € ; Recettes 5 452 € ... avec le report 2014, excédent de 418 €

- **Commune** :

o Fonctionnement : Dépenses 176 108 € ; Recettes 239 222 €...avec le report 2014, excédent de 120 472 €

o Investissement : Dépenses 112 986 € ; Recettes 124 292 €...avec le report 2014, déficit de 67 428 €.

Les différents **comptes de gestion** correspondant ont également été approuvés et les **résultats affectés** au budget 2016.

Pour la **préparation du budget 2016** et les investissements à réaliser, pourraient être envisagés la rénovation du bâtiment annexe du presbytère (simultanément à la rénovation du presbytère lui-même par le Syndicat du Val Fleuri qui prévoit une extension du Relais de Services Publics à cet endroit), la réalisation d'un trottoir pour la sécurité des piétons venant du lotissement de la Prairie ainsi que d'un tronçon de voirie route de la Saône sous maîtrise d'œuvre d'Ingénierie 70....

**Fête patronale** : Elle aura lieu cette année le dernier week-end d'août (27 et 28 août). Le vide-grenier sera installé rue des Ecoles. La soirée dansante sera remplacée par une animation différente aux côtés des forains.

**Recensement** : Prenant en compte le temps passé et les frais kilométriques, le conseil municipal décide de répartir la dotation de l'INSEE (766 €) entre l'agent recenseur (600 €) et le coordonateur communal (150 €).

**0 pesticides** : L'usage des produits phytosanitaires étant interdits à partir du 1er janvier 2017, le Conseil Municipal décide de s'associer à la réalisation du diagnostic intercommunal proposé par la Communauté de Communes.